RÉPONSE
AUX DEMANDES
DU PUBLIC,

*Pour servir de suite au Plan de libération, publié sous le titre de l'*Intérêt général.

DANS un très-petit Ouvrage, intitulé l'*Intérêt général*, j'ai démontré qu'au moyen d'une création de onze cent dix millions en billets-monnoie, recevables comme argent dans toutes les Caisses publiques & particulieres, l'Etat seroit libéré en dix années; que cependant, dès l'année 1790, les Peuples seroient déchargés, tant directement qu'indirectement, de cinquante-six millions sur les impôts actuels, & en outre de tout l'arriéré des impositions antérieures.

J'ai avancé affirmativement que je pouvois exécuter ce plan avec huit cent cinquante millions, au lieu de onze cent dix; mais instruit par diverses personnes que le Public donne la préférence à cette proposition, qu'il désire que je la développe, & qu'en même

temps je m'explique ſur ce qui concerne la Caiſſe de bienfaiſance dont je lui ai préſenté l'idée dans ce même Ouvrage, il ſuffit que ſon vœu me ſoit connu, pour que je me hâte de le ſatisfaire; peut-être même ſera t-il ſurpris de voir qu'avec huit cent cinquante millions, la maniere dont je dirige mes opérations, donne à la libération de l'Etat une marche encore plus rapide que celle qu'elle avoit avec onze cent dix millions en ſemblables effets.

Sur les huit cent cinquante millions en billets-monnoie, deux cents ſont deſtinés à être prêtés à quatre pour cent, & à différens termes, au gré des Emprunteurs, à tous particuliers qui offriront des ſûretés *mobilierès* ou *foncieres*; ce qui donnera à la Banque un revenu annuel de huit millions, dont j'indiquerai plus bas les divers emplois.

Conformément à mon premier Plan, nous prenons encore dix millions pour faire les premiers fonds de la Caiſſe publique de bienfaiſance; plus, vingt millions pour reſter à la Banque, & ſervir à ſes opérations journalieres.

Ainſi nous n'appliquons à la libération de l'Etat que ſix cent vingt millions.



Après cinq années révolues, ces billets feront rembour fablesen argent, en raifon de vingt-cinq millions par chacun an (1) ; & lorf-qu'on en aura retiré pour cinq cents millions, la Nation délibérera & décidera lequel lui conviendra mieux, ou de conferver dans le commerce le reftant des billets, ou de continuer leur rembourfement en argent.

Ces rembourfemens feront, comme dans mon premier Plan, garantis par l'hypotheque fpéciale des domaines corporels de la Couronne, & d'une portion des biens-fonds dont les Communautés Religieufes font en poffeffion ; chaque année on vendra, foit des uns, foit des autres, jufqu'à la concurrence de vingt-cinq millions, pour fubvenir au rembourfement (2).

Les huit cent cinquante millions en billets-monnoie de diverfes valeurs, feront dif-

(1) Dans le premier Plan ils font pareillement rembourfables, mais à raifon de trente millions.

(2) Par la raifon que les billets auront une valeur fupérieure à celle de l'argent, & qu'après cinq années cette plus value fera bien confolidée ; le montant de ces ventes fera plutôt payé en argent qu'en billets ; d'ailleurs il fera très-facile alors de trouver à échanger des billets contre de l'argent.

tribués, ſuivant un ordre de numéro, en trente-quatre claſſes de vingt-cinq millions, ſous-diviſées elles-mêmes en dix ſections de deux millions cinq cent mille liv. chacune, ce qui fera trois cent quarante ſections.

On tirera au ſort quatre fois l'année, comme dans mon premier Plan, une des trois cent quarante ſections, pour gagner une prime de cinquante pour cent. Mais ces quatre primes ne s'éleveront enſemble qu'à cinq millions au lieu de ſix ; & cependant la chance ſera plus avantageuſe que dans le premier Plan, attendu qu'il n'avoit que quatre ſections gagnantes ſur trois cent ſoixante-dix ; au lieu que ce nouveau Plan en a quatre gagnantes ſur trois cent quarante. Il ne faut pas être grand calculateur pour appercevoir qu'une prime de cinq millions pour huit cent quarante, eſt un avantage plus grand qu'une prime de ſix millions pour onze cent dix (1).

Année 1788.

Avant d'employer nos ſix cent vingt millions de papier-monnoie, j'obſerverai que

---

(1) Sur ce qui concerne la prime, voyez mon premier Plan, p. 8.

tous les fonds nécessaires aux dépenses ordinaires pour l'année 1788, ont été fournis réellement, moins trois millions. J'en trouve la preuve dans le Discours de M. Necker, à l'ouverture de l'Assemblée Nationale, & dans le compte de M. l'Archevêque de Sens.

M. Necker nous annonce qu'en 1789 l'arriéré des impositions est de quatre-vingt millions; & M. de Sens nous avoit appris qu'en 1788 il étoit de soixante-dix millions. Cet arriéré ne s'est donc accru en 1789 que de dix millions. Mais si ces dix millions étoient rentrés, il y auroit eu à la fin de 1788, selon M. de Sens, un excédant de recette de sept millions & plus : de là suit qu'à trois millions près, les dépenses de 1788 ont dû être acquittées, à l'exception des soixante-seize millions de remboursement à époques fixes, dont M. de Sens a fait ordonner la suspension (1).

Année 1789.

Les troubles de toute espece survenus en 1789, ont occasionné une bien plus grande

(1) Tous les fonds extraordinaires sur lesquels M. de Sens avoit compté pour 1788, ont été perçus.

diminution dans les recettes, & en même temps ont exigé des secours extraordinaires pour les Provinces. J'ignore à quelle somme montent ces deux parties ; mais je sais que la Loterie établie pour le soulagement des Paroisses affligées par la grêle, le rachat fait par la Bretagne des quatre sous pour livre de sa Capitation, les emprunts aux Notaires de Paris & à la Caisse d'Escompte, avec les nouvelles anticipations, ont donné plus de soixante millions de fonds extraordinaires. Je sais encore que la cessation du payement des pensions échues dans les six derniers mois de 1789, en a diminué les dépenses d'environ douze millions ; qu'ainsi, dans cette même année, les fonds extraordinaires doivent être comptés pour soixante-douze millions.

A ces soixante-douze millions il convient d'ajouter les dons patriotiques, tant en valeurs effectives qu'en remises de créances sur l'Etat, & autres sacrifices tendant à diminuer les charges publiques. Personne ne peut évaluer ce dernier objet ; on est seulement assuré qu'il doit être considérable.

Cet ensemble doit former un total de quatre-vingts millions, peut-être de cent, peut-être de beaucoup plus : hé bien, je l'aban-

donne pour remplir le vide ſurvenu dans les recettes de 1789, & couvrir diverſes dépenſes extraordinaires, telles que les ſecours aux Peuples, les ſix millions prêtés au Prince des Deux-Ponts, les achats de domaines, les bâtimens, les travaux de Cherbourg, &c. &c.

D'après cette compenſation, ma maniere de calculer & d'opérer ſera fort ſimple. Je mettrai dans la balance, d'un côté, toutes les recettes qui auroient dû être faites en 1789; de l'autre côté, toutes les dépenſes qui doivent être acquittées dans cette même année. Mais parvenu à l'année 1790, ce ſeront d'autres calculs établis ſur d'autres baſes.

Le tableau de 1789 nous préſente une recette ordinaire de quatre cent ſoixante-quinze millions; des dépenſes d'adminiſtration montant à deux cent quatre-vingt-onze millions; par conſéquent cent quatre-vingt-quatre millions reſtant pour la dette publique.

Ces cent quatre-vingt-quatre millions ajoutés à ſix cent-vingt en billets-monnoie, font huit cent quatre millions; & comme l'emprunt ouvert en Septembre dernier (1)

(1) Ceci eſt écrit en Octobre 1789.

nous donne quarante millions de fonds extraordinaires, nous nous trouverons avoir huit cent quarante-quatre millions.

On a vu dans mon premier Plan, que nous avons à payer en 1789 cinq cent vingt-fix millions, en y comprenant les foixante-feize millions de rembourfemens à époques fufpendus en 1788 (1). Ces cinq cent vingt-fix millions étant acquittés fur nos huit cent quarante-quatre, il nous en refte trois cent dix-huit, avec lefquels nous rembourfons les articles fuivans.

1°. Cent foixante-un millions dus fur les emprunts de 1784 & 1785, auxquels on a attaché des primes en fus de l'intérêt à cinq pour cent.

2°. Pour les avances des deux Compagnies réformées du Domaine & de la Régie générale, ainfi que pour les cautionnemens de divers Employés fupprimés, quatre-vingt millions cinq cent mille livres (2).

3°. Aux Notaires de Paris, environ fept millions deux cent mille livres.

---

(1) Voy. mon premier Plan, pages 14 & 15.

(2) La Compagnie du Domaine & celle de la Régie générale, voyez leur fuppreffion, p. 13 de mon premier Plan.

4°. Aux Etrangers, capitaux & intérêts, pour folde, vingt-trois millions fept cent quatre vingt-dix mille livres.

5°. A la Compagnie d'Affurance, pour folde, douze millions (1).

Total, deux cent quatre-vingt-cinq millions; au moyen de quoi il nous en refte encore trente-trois de nos trois cent dix-huit.

Année 1790.

La briéveté du temps ne permettra pas fans doute aux rembourfemens ci-deffus dits d'être effectués en Décembre 1789; mais ils le feront en Janvier, Février ou Mars fuivans; cela produira le même effet : ces rembourfemens ayant été annoncés pour le compte de l'année 1789, & pour être perçus dans les premiers mois de l'année fuivante, ils feront ceffer les intérêts pour l'année 1790.

Par cette maniere d'opérer, nous gagnons une année d'intérêts pour les capitaux rembourfés, & une telle conduite répétée accélérera prodigieufement la libération.

Il faut fe rappeler ici que dès 1790 nos

---

(1) Point d'intérêts ; ils ont été retenus d'avance fur le capital.

fonds ordinaires pour la dette ſe monteront à deux cent cinquante millions, indépendamment d'une diminution directe de quarante millions ſur les impôts actuels, & d'une réſerve de cinq millions, tant pour les traitemens à faire aux Commis ſupprimés, que pour quelques légeres erreurs qui auroient pu m'échapper. Je regarde ces traitemens comme étant de toute juſtice (1).

A ces deux cent cinquante millions pris ſur notre recette ordinaire, joignons les 33 millions d'excédant ſur l'année 1789, & empruntons à quatre pour cent, cent cinquante millions, nos fonds libres vont ſe monter à quatre cent trente-trois millions (2).

La dépenſe pour la dette en 1790 eſt de trois cent trente-deux millions; nous en avons quatre cent trente-trois; reſte cent un: nous allons nous en ſervir pour rembourſer quatre-vingt-dix-ſept millions à la Caiſſe d'Eſcompte; il nous reſtera quarante-un millions.

---

(1) Voyez mon premier Plan, p. 10 juſqu'à 14 incluſivement: les moyens d'obtenir cet accroiſſement de revenu ſans rien prendre ſur les Peuples, y ſont détaillés.

(2) Dans nos emprunts nous recevrons comme argent les billets-monnoie.

Année 1791.

Nos fonds pour la dette en 1791 se trouveront composés de trois parties ; 1°. de quatre millions pour l'excédant ci-dessus ; 2°. des deux cent cinquante millions provenant de notre recette ordinaire ; 3°. d'un second Emprunt à quatre pour cent, de cent cinquante millions : Total, quatre cent quatre millions.

Nos dettes dans cette année s'élevent à deux cent vingt-six millions ; en les déduisant sur quatre cent quatre, il nous en reste cent soixante-dix-huit pour rembourser.

1°. Billets & Actions de l'ancienne Compagnie des Indes, capitaux & intérêts, pour solde, soixante-seize millions cent quatre-vingt-dix-sept mille livres.

2°. Sur le Domaine de la Ville, Emprunt de 1777 & 1781, pour solde, dix-huit millions six cent trente-six mille livres.

3°. Pour restant de l'Emprunt de 1782, solde, cinquante-deux millions quatre mille livres.

4°. Sur l'Ordre du Saint-Esprit, deux millions cent deux mille livres

5°. Pour les offices du Parlement de Pau, environ deux cent cinquante mille livres.

6°. Aux Héritiers de M. le Prince de Soubise, huit cent mille livres.

7°. Quatre cent cinquante mille livres à M. de Barville.

8°. A M. Necker, par lui déposés au Trésor Royal, deux millions quatre cent mille livres.

Au total, cent cinquante-deux millions, qui, déduits de cent soixante-dix-huit, nous laissent encore vingt-six millions.

Année 1792.

Deux cent cinquante millions provenans de notre recette ordinaire; cent cinquante millions d'un troisieme Emprunt à quatre pour cent, & un excédant de vingt-six millions sur l'année précédente; voilà quatre cent vingt-six millions de fonds pour l'année 1792.

Dans cette année, le montant de la dépense pour la dette est de deux cent quatre millions; nous en avons quatre cent vingt-six; il nous en reste deux cent vingt-deux pour rembourser.

1°. Les dettes du Clergé & celles des Pays d'Etat, environ deux cent dix millions.

2°. Pour achever la libération de nos remboursemens à époques, nous payons à la Ville trois années qui lui sont encore dues sur l'Emprunt de 1786, & se montent à 9 millions.

3°. Six années de cent mille livres chacune, pour des brevets de retenue, solde, six cent mille livres.

4°. Pour le prix des forges de la Chaussade, quatre-vingt mille livres; au total, deux cent vingt millions.

Nous en avons deux cent vingt-deux, restent deux; mais nous n'en tiendrons aucun compte, & les laisserons au profit de notre présente opération.

Année 1793.

Voici maintenant notre situation en 1793.

Pour nos rentes viageres, nous comptons quatre-vingt-dix-huit millions.

Pour nos rentes perpétuelles, quatre-vingt-deux millions, en y comprenant les deux millions pour l'Emprunt du mois de Septembre dernier, & les dix-huit millions pour nos trois Emprunts à quatre pour cent.

Les avances des Fermiers-Généraux.

Celles des Fermiers des Pôstes.

De ceux des Messageries.

Des Affinages.

Celles aussi des Agens de la Loterie.

Les cautionnemens des Employés de la Ferme générale.

Tout cela monte à cent douze millions

ſept cent vingt-huit mille livres, dont l'intérêt à quatre pour cent forme une ſomme de quatre millions cinq cent ſoixante-neuf mille livres.

Ajoutons pour les intérêts de la finance des offices comptables, cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille livres; ces divers objets réunis, portent la dépenſe totale à cent quatre-vingt-dix millions. Nous en avons deux cent cinquante; ainſi il nous reſte un excédant de ſoixante millions.

Année 1794.

Notre recette ordinaire nous donne, comme ci-devant, deux cent cinquante millions pour la dette. L'année précédente nous a laiſſé un excédant de ſoixante millions; par ce moyen nous avons en fonds libres trois cent dix millions.

Notre dépenſe pour la dette doit être, en 1794, la même qu'en 1793, à l'exception d'environ treize, quatorze, ou quinze cent mille livres de diminution par l'extinction du viager; mais pour arrondir les comptes & avoir toujours ce qu'on appelle de la marge, ne comptons cette extinction que pour un million, & portons à cent quatre-vingt-neuf millions notre dépenſe pour la

dette. Pour y ſubvenir, nous avons ci-deſſus trois cent dix millions, ſur leſquels, après l'acquittement de la dette, il nous en reſtera cent vingt-un.

Leur emploi eſt tout trouvé : nous avons la finance de nos offices comptables à rembourſer ; elle eſt de cent onze millions cent dix huit mille livres : quand nous aurons fait ce rembourſement, il nous reſtera près de dix millions ; mais abandonnons-les encore au profit de la préſente opération, pour couvrir quelques dépenſes à nous inconnues, ou quelque omiſſion involontaire.

Année 1795.

Nous voici parvenus à une époque bien intéreſſante : tous nos rembourſemens à époques fixes ſont effectués ; toutes les dettes du Clergé & des Pays d'Etat ſont payées ; toute la finance des offices comptables eſt rembourſée ; toutes les ſommes prêtées ou avancées au Gouvernement & non conſtituées, ſont acquittées, à l'exception de cent douze millions, dont il ne paye l'intérêt qu'à quatre pour cent, & qui peuvent être regardés comme un gage néceſſaire à la ſûreté de l'Adminiſtration.

Ainſi la dette annuelle de la Nation eſt

réduite à cet intérêt de quatre pour cent, qui se monte à quatre millions cinq cent neuf mille livres; à des rentes perpétuelles, qui, au moyen du remboursement des offices comptables, ne sont plus que de soixante-seize millions quatre cent quarante-cinq mille livres; & à nos rentes viageres, qui se trouvent réduites à environ quatre-vingt-dix-huit millions, ce qui porte la dépense totale pour la dette à cent soixante-dix neuf millions. Notre recette ordinaire nous en fournit deux cent cinquante; nous avons donc en fonds libres soixante-onze millions chaque année, à partir de 1795.

Cette brillante situation nous permet de faire au peuple une nouvelle faveur, en abolissant, jusqu'à la concurrence d'un produit annuel de onze millions, les droits qui seront jugés être les plus onéreux.

En prenant ce parti, & continuant pendant les cinq années suivantes à employer au remboursement des rentes au denier vingt, nos soixante millions de fonds libres, avec cumulation des rentes remboursées, pour servir d'année en année d'accroissement au remboursement suivant; à la fin de ces cinq années, nous aurons éteint seize millions cinq cent mille livres de ces rentes; ajoutez

ajoutez l'amortiſſement des dix millions cinq cent mille livres de rentes dues par le Clergé & les Pays d'Etat : voilà vingt-ſept millions d'anciennes rentes acquittées. Or les nouvelles créées par nos trois Emprunts à quatre pour cent, ne ſe montant qu'à dix-huit millions, il eſt clair que ce ſont neuf millions de rentes perpétuelles dont l'Etat eſt libéré.

Et qu'on ne diſe point qu'en 1795, & dans les années ſuivantes, la vente des immeubles hypothéqués au rembourſement des billets-monnoie, diminuera d'autant le revenu public : au prix où ſeront alors les biens-fonds, pour ſe procurer un capital de vingt-cinq millions, il ne faudra pas vendre un revenu de plus de huit à neuf cent mille livres, & l'extinction annuelle de notre viager doit, dans ces mêmes années, ſe monter à plus de douze cent mille livres; ainſi le revenu public gagnera d'un côté, plus qu'il ne perdra de l'autre.

Je reviens ſur mes pas, en ſuppliant l'Aſſemblée Nationale de faire attention à l'obſervation ſuivante.

Une de ſes grandes vûes eſt de faire adminiſtrer gratuitement la juſtice, en rembourſant tous les offices de la Magiſtrature. Mais pour remplir cet objet important, ou-

tre le rembourſement de ces offices, il faut encore ſupprimer le timbre du papier employé aux procédures, & faire un fonds pour appointer les Magiſtrats.

Je viens de dire qu'à l'aide de ſoixante-onze millions de fonds libres démontrés exiſtans en 1775, on peut abolir des droits onéreux juſqu'à la concurrence d'un produit annuel de onze millions : voilà donc un moyen aſſuré de ſupprimer le timbre dont il s'agit; & ſi ces onze millions n'étoient pas ſuffiſans, les ſoixante autres millions reſtans y ſuppléeroient.

Ces ſoixante millions nous offrent encore les fonds néceſſaires, tant pour aſſurer les honoraires de la Magiſtrature, que pour en rembourſer les offices. En effet, ces honoraires ſe montaſſent-ils à dix ou à quinze millions, on pourroit, ſur les autres quarante-cinq millions, emprunter à quatre pour cent toutes les ſommes dont on auroit beſoin pour ce rembourſement d'offices; & en le ſuppoſant monter à trois cent millions, nous coutant par conſéquent douze millions de rentes ſur nos quarante cinq, il nous en reſteroit encore trente-trois pour être employés à l'amortiſſement de nos rentes perpétuelles; & au bout de cinq autres années, c'eſt-à dire, à

la fin de l'an 1799, ce fonds d'amortiſſement ſe trouveroit excéder quarante-deux millions.

Je demande ſi dans une telle ſituation, l'Etat, qui auroit déjà éteint neuf millions de ſes anciennes rentes perpétuelles, & qui auroit un fonds annuel de quarante-deux millions pour en continuer l'amortiſſement, ne feroit pas regardé comme libéré.

Je terminerai cet expoſé par une nouvelle idée, qui, vraiſemblablement, plaira beaucoup au Public; c'eſt qu'au lieu de différer juſqu'en 1795, le premier rembourſement des billets monnoie, on le commence en Janvier 1791, après avoir tiré les quatres primes en 1790.

Il eſt vrai que chacun de ces rembourſemens diminuera notre revenu public de huit à neuf cent mille livres, par la vente d'une portion des biens-fonds qui contribuent à ſa formation; qu'ainſi, dans les quatre années 1791, 92, 93 & 94, ce revenu aura perdu environ trois millions cinq ou ſix cent mille livres.

Mais cette perte ne ralentira nullement la marche de la libération; elle ne s'en effectuera pas moins de la maniere que je l'ai annoncé : la preuve en eſt qu'à la fin de 1794,

nous avons un excédant de dix millions, que j'ai laiſſé comme une réſerve pour nous ſervir au beſoin.

Cette conduite accéléreroit encore la confiance dans les billets-monnoie, & leur aſſureroit de plus en plus une valeur ſupérieure à celle de l'argent. Je me tais ſur les avantages qui en réſulteroient; il eſt trop facile de les appercevoir.

Je viens aux éclairciſſemens qui me ſont demandés relativement à la Caiſſe publique de bienfaiſance.

Etablir & entretenir en diverſes campagnes iſolées, des Chirurgiens-Accoucheurs, & multiplier les établiſſemens des Sœurs Griſes, c'eſt ſauver la vie à une multitude de malades, de femmes en couches, & d'enfans qui périſſent faute de ſecours.

Fonder des écoles publiques & gratuites où les jeunes gens puiſſent apprendre à lire, écrire & calculer, puiſſent encore être inſtruits des premiers principes de la morale, & de leurs devoirs eſſentiels, tant comme citoyens, que comme Chrétiens; c'eſt perfectionner les hommes, c'eſt les rendre plus propres à l'état de Société qui doit faire leur bonheur.

Inſtituer dans les villages un prix pour les

bonnes mœurs, applicable à la jeuneſſe des deux ſexes, d'après le jugement de la Commune, c'eſt entretenir une émulation bien propre à améliorer encore l'eſpece humaine.

Pour faciliter les mariages de ceux qui auront gagné un tel prix, s'ils ſont pauvres, les favoriſer de quelques ſommes à eux accordées en pur don; en outre ſoulager de diverſes manieres les peres & meres bien famés, qui ſe trouvent ſurchargés d'enfans; c'eſt procurer l'accroiſſement de la population, & attacher aux campagnes ceux qui les habitent, choſe bien intéreſſante pour la Nation.

Porter des ſecours à des paroiſſes affligées par quelque fléau, & leur en faire le ſacrifice ſans les aſſujettir à la reſtitution; en adminiſtrer pareillement à un Cultivateur qui entreprend un défrichement; à un autre encore qu'un incendie, une mortalité de beſtiaux, ou quelque autre accident de force majeure aura mis dans l'impuiſſance de continuer ſon exploitation, & lui prêter gratuitement, pour un certain nombre d'années, les fonds dont il a beſoin; c'eſt rendre des ſervices bien importans, non ſeulement aux particuliers ainſi ſecourus, mais, par contre-coup, à l'Etat entier.

Etendre juſqu'aux Commerçans ces prêts

gratuits, mais avec des précautions convenables pour éviter l'abus; les appliquer principalement aux établiſſemens de Manufactures nouvelles & au ſoutien des anciennes qui languiſſent; donner des récompenſes honnêtes aux Inventeurs de pratiques utiles : c'eſt exalter le génie, encourager l'induſtrie, augmenter l'activité du Commerce; provoquer, par l'accroiſſement du débit, la multiplication de toutes nos productions territoriales; creuſer ainſi les ſources de l'aiſance publique, & multiplier les canaux par leſquels ſes eaux vivifiantes ſe répandent (1).

La principale ſûreté des prêts faits aux gens de la campagne ſera fondée ſur leur ſage conduite, ſur leur bonne & conſtante réputation : tous ainſi auront intérêt à être d'honnêtes gens.

Il pourra ſans doute en réſulter que les prêts faits par la Caiſſe ne lui rentreront pas toujours. Mais qu'importe? Une Caiſſe inſtituée pour donner, ne doit point craindre de

(1) Un ſecours donné à propos peut empêcher de manquer un très-honnête Négociant, dont la faillite auroit ruiné nombre de perſonnes. Dans le Commerce, le crédit eſt une véritable richeſſe : le conſerver à celui qui eſt prêt à le perdre, c'eſt lui ſauver ſa fortune, & celle de beaucoup d'autres.

tels accidens, ſur-tout quand elle eſt ſucceſſivement alimentée par de nouveaux fonds : il faut bien qu'elle ſe vide ſans ceſſe, puiſque ſans ceſſe elle ſe remplit.

Ne regardons point cette Caiſſe comme celle d'un Particulier; elle eſt la Caiſſe de l'Etat, & quand ſes fonds tournent au profit de l'Etat, encore qu'ils ne rentrent point dans cette Caiſſe, ils ont rempli leur deſtination.

En effet, que la Caiſſe ait prêté, pour quatre ou cinq ans, deux mille écus à un honnête Fermier, qui, à l'aide de ce ſecours, aura remonté ſa ferme ou défriché un terrein, mais qui malgré cela, meurt inſolvable; hé bien, ce prêt en aura-t-il moins produit ſon effet? en aura-t-il moins rendu à l'Etat le bon office d'empêcher des terres de reſter incultes? Ces deux mille écus ſont perdus pour la Caiſſe, mais ils ne le ſont point pour l'Etat; ils n'ont fait que changer de main & de deſtination; & ces changemens de main, répétés journellement, font que ces deux mille écus tiennent lieu, au profit de l'Etat, d'une ſomme immenſe dans la circulation.

C'eſt ainſi qu'il faut conſidérer la Caiſſe publique de bienfaiſance, ſi l'on veut ſe former une idée juſte des grands biens qu'elle procurera; on doit voir en elle une chaîne de bien-

faits destinés à tout vivifier, tout féconder, & à resserrer perpétuellement les noeuds qui doivent unir l'Etat gouverné à l'Etat gouvernant.

P. S. Je reçois une lettre qui me fait appercevoir d'une omission dans mon premier Ouvrage : je vais la réparer.

Page 20 de mon premier Ouvrage, j'ai dit qu'outre un fonds de vingt millions en billets, la Banque auroit un fonds de vingt millions en argent, pour les échanger contre des billets en retenant un demi pour cent. J'ajoute ici qu'il sera payé un demi pour cent à ceux qui apporteront de l'argent à la Banque en échange de billets; & ce sera un moyen infaillible d'entretenir son fonds en argent.

J'ajoute encore que ces deux échanges pourront se faire dans toutes nos villes du premier & second ordre : la Banque y aura des Correspondans, par le moyen desquels les valeurs, tant en argent qu'en billets, circuleront à peu de frais dans tout le Royaume.

FIN.

De l'Imprimerie de MOUTARD, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni 1789.